



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 11 juillet 2025**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (8) : Mme GRILLOT Isabelle

Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre et MOUREZ Jean-Christophe.

Conseiller(e)s excusé(e)s : (2) Mme JEANDOT Julie et Mr GENTAS Dominique.

Pouvoir :()

Votant(e)s : 8

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 06 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1 – Avec l'accord du Conseil, Mr le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

Signature d'une convention entre la Mairie et l'Amicale des Loups de Blois, pour la mise à disposition et l'utilisation du téléphérique pour des démonstrations durant la période estivale :

Le téléphérique étant la propriété de la Commune, il convient d'être conforme au contrat d'assurance avec Groupama. En conséquence, Mr le Maire propose une convention entre la Mairie et l'Amicale des Loups de Blois, pour mise à disposition et utilisation du téléphérique pour ces démonstrations.

Cela consiste en un transfert des responsabilités en cas de problème, à l'Amicale des Loups, pendant la période touristique (du 1^{er} mai au 1^{er} novembre).

Le principe de signer une convention entre la Mairie et le Président de l'Amicale des Loups de Blois, pour la mise à disposition et l'utilisation du téléphérique pour des démonstrations durant la période touristique, est approuvé à l'unanimité des élus présents.

2- Délibération : Dissolution du SIE des Chaumoïs :

Voir PV du 06 juin 2025.

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Marre-Picarreau, opère une refonte globale de ses statuts et de son mode de gestion qui prendront effet au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que cette dissolution s'inscrit dans un projet de territoire cohérent visant à rattacher, après dissolution du SIE des Chaumoïs, les écarts de Grange Queillat (communes de Blois-sur-Seille et La Marre), Chaumoïs Boivin (commune de Blois-sur-Seille), Chaumoïs Martin (commune de Blois-sur-Seille), et la Saugiat (commune de Nevy-sur-Seille) au Sie de la Marre – Picarreau,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **Décide** de dissoudre le Syndicat Intercommunal des Eaux des Chaumoises avec effet au 31 décembre 2025, et d'acter la répartition des biens financiers et matériel dudit syndicat suivant la clé de répartition suivante, inscrite dans les statuts en vigueur :

- 53,5 % pour la commune de Blois-sur-Seille,
- 26,5 % pour la commune de Nevy-sur-Seille,
- 20 % pour la commune de La Marre.

- **Autorise** Mr le Maire à engager toutes les démarches utiles à cette dissolution, et notamment à solliciter une délibération sur le principe de dissolution auprès des deux autres communes membres du syndicat, et de solliciter le comité syndical pour acter de cette dissolution et initier la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les membres.

3- Commissions CCBHS : Informations des délégués.

Mr DUC Pierre fait un bref résumé de la Commission aménagement du Territoire qui s'est tenu le 06 juin 2025 :

- Le SPANC termine le mois de mai avec un total de 519 visites, tous contrôles confondus.

Il est à noter une diminution par rapport à l'année dernière due à une cadence inférieure du prestataire PB Assainissement.

- Compétence eau potable et assainissement collectif : Les orientations projetées lors des ateliers réalisés avec les gestionnaires de l'eau et de l'assainissement collectif, pouvant déboucher sur un service mutualisé à la carte, viennent d'être présentées lors d'un COPIL, de même que les résultats de la mise à jour de l'étude d'un transfert de compétences, initiée en 2018.

- EPAGE : Travaux sur le territoire de la CCBHS :

- Réalisés : Chantier de renaturation de la Brenne à Chaumergy et des ruisseaux de Fontaine Chambon (Ménétru-le-Vignoble) et de la source des Vieux.

- En cours : A Ruffey-sur-Seille : diminution de la largeur et création d'épis pour dynamiser la rivière.

4 - Questions diverses :

4-1 : Pour la Fête du Lait, qui aura lieu le samedi 19 juillet 2025, Mr le Maire prendra un arrêté pour interdire la circulation sur l'ensemble du village entre 13h00 et 24h00 (sortie du village par la Montée de la Charlotte et entrée par les Monts du Chaumoises pour les résidents et les vacanciers dans les gîtes du village).

De même un arrêté sera pris du vendredi 18 juillet au dimanche 20 juillet pour interdire le stationnement sur toute la place du village.

Lors de la fête, des parkings seront mis à la disposition des visiteurs dans certains champs aux entrées du village, ceci avec l'accord des propriétaires et exploitants desdits champs.

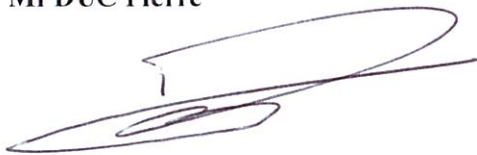
Un courrier sera adressé aux habitants et aux vacanciers dans les gîtes, pour les informer de ces dispositions.

4-2 : Le Préfet du Jura fera une visite de notre village en août. Il souhaite voir le fonctionnement du téléphérique. Les principales réalisations et projets en cours lui seront présentés à cette occasion.

4-3 : Différentes subventions ont été perçues par la Commune : Une de la DETR pour la nouvelle statue de Jeanne d'Arc (2445€) et une subvention de 30% de l'État pour la réserve d'eau au Chaumoises Martin (8754€). Pour ce dossier, la subvention du Département est en attente.

Fin de séance : 20h45

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire